



Délibération n° 27

Conseil Municipal du lundi 12 juin 2023

Sécurité / Police Municipale

Domaine de compétence :

6.1 – Police municipale

Le Lundi Douze Juin deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/06/2023

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 6

Nombre de votants : 27

Affiché le 15/06/2023

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, **Adjoint**, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Andréa ELYSE, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Robert BAILLET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Nathalie TILLIER à Madame Christelle BEURAIN, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Philippe RAMET à Monsieur René BONVOISIN, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRÉ.

Votants : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ANDRÉ

Objet : Installation d'un système de vidéoprotection aux abords de l'église Saint-Michel

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Installation d'un système de vidéoprotection aux abords de l'église Saint-Michel – autorisation de passage et d'accès, d'ancrage et/ou de fixation, de tout dispositif et matériel permettant la réalisation de la vidéo-protection.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'appel à projet du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la sécurisation et la vidéo protection des sites sensibles et culturels,

Vu la délibération n°15 du 12 septembre 2022, approuvant le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection aux abords de l'Église Saint Michel en vue de « la sécurisation des sites sensibles » ,

Considérant que certaines des caméras et autres matériels de la vidéoprotection, notamment les antennes et les câbles, pour répondre à des exigences de sécurité, d'efficacité, mais aussi d'intégration paysagère et architecturale, doivent être fixés ou installés sur des terrains, immeubles d'habitations, bâtiments, maisons, privés ou publics ou encore des équipements tels que des pylônes, réservoirs d'eau, antennes existantes, poteaux, etc,...

Considérant que pour permettre ces installations de matériels, il peut être nécessaire de passer une convention avec les propriétaires ou gestionnaires des lieux concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer avec les propriétaires, syndic, gestionnaires et/ou toute personne, physique ou morale, représentant les établissements concernés, qu'ils soient privés ou publics, toute convention et/ou autorisation de passage et d'accès, d'ancrage et/ou de fixation, de tout dispositif et matériel permettant la réalisation de la vidéoprotection,

- de signer toute déclaration, demande et/ou autorisation, comme tout autre document à intervenir dans le cadre de ce projet.

La délibération est adoptée par 27 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Juin 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.